

POLITIQUE HYGIENE SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Au-delà du strict respect des dispositions légales et réglementaires, la Sonema est consciente qu'un haut degré de performance et de responsabilité de l'entreprise dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail fait et doit faire partie intégrante de la politique de la société et participe à sa performance économique. Cette performance s'exprime par une démarche de prévention et par le maintien, la préservation et l'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE) de l'ensemble des salariés mais aussi de ceux des entreprises sous-traitantes.

Sonema s'assure de la sécurité des différentes parties prenantes dans toutes les activités par l'identification, l'évaluation et la gestion des risques. De ce fait, tout accident du travail est considéré comme une contre-performance et débouche sur une analyse de manière à réduire la gravité et/ou la fréquence de réalisation de ces situations.

Sonema participe aux efforts pour la préservation de l'environnement en mettant en place une stratégie de réduction de déchets causés par ses opérations et sensibilise ses clients et ses interlocuteurs sur ce domaine.

Sonema respecte, sur les différents sites sur lesquels elle exerce ses activités, les exigences réglementaires nationales mais aussi locales en matière d'HSE qui lui sont applicables.

Sonema développe une culture HSE au sein de laquelle chacun est impliqué et encourage les salariés à engager leur propre responsabilité. Cette situation donne la possibilité au personnel de travailler dans un cadre sûr et sain.

Cette culture permet d'intégrer l'organisation HSE dans toute prise de décision ainsi que dans la gestion de toutes les activités.

La société souhaite encourager ses clients et ses partenaires, à appliquer ses règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement et considère leur mise en œuvre comme un critère d'appréciation de ceux-ci.

La définition d'objectifs concrets et la réalisation de plan d'action témoigne de la volonté de l'entreprise d'améliorer de manière continue le système mis en place. Pour cela, les performances seront mesurées régulièrement aux moyens d'indicateurs et seront accessibles par toutes personnes le désirant.

L'encadrement est responsable de la mise en œuvre de la politique HSE au sein de son service. Les membres de l'encadrement, par leur engagement pour la protection de la santé, pour la sécurité et pour la protection de l'environnement jouent un rôle majeur en matière d'exemplarité.

Par conséquent la Direction, l'encadrement et le personnel de Sonema connaissent et appliquent au quotidien cette politique à tous les niveaux et sur tous les sites

Monaco, le 1^{er} septembre 2015



Gilles DATRIER
Directeur Général



Bernard DELORME
Président Délégué